

## COMITE DE LIAISON CLIS/ANDRA DU 11 septembre 2014

### COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx, MM. Jean COUDRY, CGC, Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse, Marc DESCHAMPS, personnalité qualifiée, Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville, et Benoît JAQUET, Secrétaire général, pour le CLIS
- Mme Martine HURAUT et M. Sébastien FARIN, pour l'ANDRA
- **Journée « porte ouverte » ANDRA**

Comme il y a deux ans, l'ANDRA met un stand à la disposition du CLIS. La permanence y sera assurée par Mmes PEUREUX et JEANDITPANNEL et MM. COUDRY, MALINGREAU et STOLF.

- **Départ de Mme DUPUIS**

M. FARIN précise que M. ABADIE, successeur pressenti de Mme DUPUIS comme directeur général de l'ANDRA, vient de la Direction générale de l'énergie du ministère de l'écologie. Il siégeait à ce titre au conseil d'administration de l'ANDRA. M. JAQUET indique qu'il était l'interlocuteur du CLIS à la DGEC.

M. COUDRY évoque le compte-rendu de la présentation du rapport de la CNE devant l'OPECST qui contient des critiques assez vives à l'égard de l'ANDRA, concernant principalement le respect du calendrier de la loi et la sous-traitance de la maîtrise d'œuvre.

M. JAQUET revient sur les propos de Mme ROYAL, ministre de l'écologie, fin juin, estimant que toutes les voies de recherche (notamment la subsurface) n'avaient pas été approfondies. Pour M. FARIN, la proposition d'installation industrielle pilote doit permettre d'avancer en ce sens en engageant une action qui ne reporte pas le problème à la génération suivante.

- **Coût du stockage**

M. FARIN signale que l'ANDRA doit remettre un chiffrage actualisé à la ministre courant septembre. L'ASN et les producteurs de déchets seront alors sollicités pour avis avant arbitrage et communication. Le dernier chiffrage (15 millions) remonte à 2005. Depuis, les concepts ont connu des modifications, le coût des matériaux a augmenté et l'inventaire des déchets a évolué. Une fois le coût connu, les producteurs devront provisionner les sommes nécessaires.

M. LHUILLIER s'interroge sur le lien coût/réversibilité. Est-ce que la réversibilité est définie en fonction du coût ou bien est-ce que le coût tient compte de la réversibilité ? M. FARIN explique que le coût du stockage intègre les dispositions techniques prises pour favoriser la réversibilité mais pas le coût de la récupération. En réponse à M. CORRIER, il précise que l'ANDRA a proposé que la durée de la réversibilité corresponde au moins à la phase d'exploitation (elle commence donc à l'ouverture du stockage, pas à sa fermeture), conformément à la période minimale de 100 ans actuellement inscrite dans la loi de 2006.

- **Interventions de l'ANDRA**

La formation à destination des membres du CLIS sera organisée en octobre. En complément des présentations de l'ANDRA sur l'historique, la situation actuelle et les échéances à venir, le CLIS pourra intervenir ponctuellement pour apporter son éclairage.

La séance consacrée à la sûreté et au risque d'intrusion accidentelle pourrait avoir lieu courant novembre.